

**ARRÊTÉ DEP-2026-204 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE AGENT ACCOMPAGNANT AU GRAND ÂGE**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 6 février 2023 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Agent accompagnant au grand âge ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle Agent accompagnant au grand âge pour la session 2026 dans l'académie de Paris est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Thomas LE BRUN, professionnel

Vice-présidente :

Madame Meryam EL MARJOU, enseignante

Enseignants :

Monsieur Mohamed-Samir BOUAKSA

Madame Aurélie VIOLIER

Professionnels :

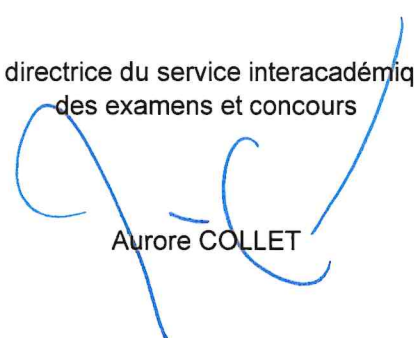
Monsieur Amos EYANA YANA

Monsieur Jean-François HOMASSEL

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours



Aurore COLLET